



Délai d'un mois non respecté...

Par **Palangarom78**, le **15/09/2010** à **14:14**

Bonjour,

Suite à une procédure judiciaire remportée, mon amie doit récupérer une certaine somme auprès de son ex-mari.

Avec ce jugement exécutoire, un huissier s'est rendu à son domicile pour lui signifier le délai d'un mois pour payer.

Ce délai d'un mois s'est terminé il y a peu, sans nouvelle du débiteur.

La question est :

Quid de la suite des événements, et selon quel planning ?

De quelle éventuelle porte de sortie dispose son ex-mari ? Et comment anticiper ces portes de sortie ? car il ne fait aucun doute qu'il ne souhaite pas payer.

Vous remerciant par avance,

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **16:55**

Le créancier doit resaisir l'huissier pour une procédure de paiement forcé (saisie)

Par **Palangarom78**, le **15/09/2010** à **17:11**

Merci pour votre réponse.

Ceci a été fait hier, mais connaissez vous le déroulement de la saisie et surtout le planning que l'on peut espérer ?